

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 3 Absents : 9 Votants : 20 Pour : 18 Abstentions : 2</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 21 février 2018</p> <div data-bbox="1054 383 1417 573" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>REÇU LE : - 8 MARS 2018 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Alain D'ORSO</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4481</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">SIAH de la Vallée du Touch et de ses affluents – modification statutaire</p>	<p>Monsieur Le Maire expose que le Comité Syndical du SIAH, lors de son Assemblée Générale du vendredi 22 décembre 2017, a adopté la modification de ses statuts.</p> <p>Monsieur Le Maire précise qu'il a été informé de ce projet et que cette modification porte sur les articles 1 et 2 et concerne l'extension de son objet, la réécriture de la compétence GEMAPI et la restitution de la partie « Etudes »</p> <p>Monsieur Le Maire donne lecture des nouveaux statuts, joints en annexe, et plus particulièrement des articles 1 et 2 concernés.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte la modification des articles 1 et 2 des statuts du SIAH joints en annexe, • Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 8 MARS 2018</p> <p>Affiché le : - 8 MARS 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p> <div data-bbox="911 1771 1378 1995" style="text-align: right;"> </div>